

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1114

28 octobre 2005

SOMMAIRE

(L)'Appuntamento, S.à r.l., Altrier	53462	Iris Productions S.A., Luxembourg	53435
Acior Luxembourg, S.à r.l., Dudelange	53452	IT - Investor. Com Fund, Sicav, Luxembourg	53435
Acior Luxembourg, S.à r.l., Dudelange	53453	Jet Company S.A., Luxembourg	53450
Adia International S.A., Senningerberg	53437	Jet Company S.A., Luxembourg	53450
AES Abigail, S.à r.l., Luxembourg	53428	Karl Braun Lux Intérieur, S.à r.l., Helmsange	53436
AES Carly, S.à r.l., Luxembourg	53430	Key Largo, S.à r.l., Luxembourg	53461
Agefipar S.A. Holding, Luxembourg	53438	Lone Star Capital Investments, S.à r.l., Luxembourg	53455
Ages-IM S.A., Luxembourg	53439	Luxembourg Business Consultants S.A., Luxembourg	53436
Ages-IM S.A., Luxembourg	53439	Milbrooke Holding S.A., Luxembourg	53437
Ages-IM S.A., Luxembourg	53439	(La) Modenese Bilan Consolidé, S.à r.l., Luxembourg	53429
AP3 Holding, S.à r.l., Luxembourg	53457	Multiplan Design & Build, S.à r.l., Luxembourg	53427
AP3m Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	53463	Multiplan Design & Development, S.à r.l., Luxembourg	53428
Archipels S.A., Luxembourg	53428	Navimar Services S.A., Luxembourg	53434
Axilux, S.à r.l., Luxembourg	53454	Oaktree Capital Management Fund II (Europe), Sicav, Senningerberg	53426
Bamboo Inn, S.à r.l., Strassen	53449	Oaktree Capital Management Fund II (Europe), Sicav, Senningerberg	53426
Bauhaus Investments S.A., Luxembourg	53429	Office Freylinger S.A., Strassen	53427
C.H.W. Projektmanagement, S.à r.l., Grevenmacher	53472	Office Freylinger S.A., Strassen	53427
Campill Holdings S.A., Luxembourg	53436	Palmco Consult S.A., Heisdorf	53472
Central Investments DBI. S.A., Luxembourg	53439	Photo Parc, S.à r.l., Bettembourg	53426
Com'M@ 4 Transport S.A., Luxembourg	53429	Pivalau S.A., Luxembourg	53430
Compagnie Walser des Eaux S.A., Luxembourg	53438	RD, S.à r.l., Frisange	53453
Dealinvest Holding S.A., Luxembourg	53426	RD, S.à r.l., Frisange	53454
Denim Holdco, S.à r.l., Luxembourg	53470	Resmius Holding S.A., Luxembourg	53456
Denim Luxco, S.à r.l., Luxembourg	53469	Resmius Holding S.A., Luxembourg	53457
DG Finance S.A., Ehlange/Mess	53467	Rosetta I S.A., Luxembourg	53434
Doragren S.A.H., Luxembourg	53438	S.I.I.C. S.A., Société d'Investissements Immobiliers et Commerciaux, Luxembourg	53430
Euroshares Company Holding S.A., Luxembourg	53451	S.Q. Beteiligungs AGH, Luxembourg	53472
F.A.P.S. Europe S.A.	53436	S.Q. Beteiligungs AGH, Luxembourg	53472
Georges, S.à r.l., Luxembourg	53434	Sealion S.A., Luxembourg	53431
Golf Development A.G., Luxembourg	53445	Somerville Holding S.A., Luxembourg	53437
Gonella S.A.H., Luxembourg	53438	Staff Perf. International, S.à r.l., Luxembourg	53431
Green European Venture Capital S.A., Luxembourg	53471	Sweetie S.A., Luxembourg	53439
IEB Finance S.A., Luxembourg	53435	Vandemoortele Participations S.A., Luxembourg	53431
Il Cherubino, S.à r.l., Luxembourg	53449		
Insight Holdings, S.à r.l., Luxembourg	53440		
Intercom Services, S.à r.l., Luxembourg	53448		
Intercom Services, S.à r.l., Luxembourg	53448		
Intercom Services, S.à r.l., Luxembourg	53448		

**OAKTREE CAPITAL MANAGEMENT FUND II (EUROPE),
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Hoehenhof, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 94.820.

Extrait des Résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 31 mai 2005

PricewaterhouseCoopers Luxembourg est nommé Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale de 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OAKTREE CAPITAL MANAGEMENT FUND II (EUROPE)

THE BANK OF NEW YORK (LUXEMBOURG) S.A.

P. Ries / J.L. Pérez

Corporate Secretary / Vice President

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07508. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053016.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

**OAKTREE CAPITAL MANAGEMENT FUND II (EUROPE),
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Hoehenhof, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 94.820.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07511, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OAKTREE CAPITAL MANAGEMENT FUND II (EUROPE)

THE BANK OF NEW YORK (LUXEMBOURG) S.A.

P. Ries / J.L. Pérez

Corporate Secretary / Vice President

(053022.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

DEALINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 80.312.

Résolution du 19 mai 2005

Le siège social de la société a été transféré de 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour DEALINVEST HOLDING S.A.

G. Birchen

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02532. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048766.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

PHOTO PARC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3231 Bettembourg, 6, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 16.672.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02677, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour PHOTO PARC, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(049955.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

MULTIPLAN DESIGN & BUILD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 105.440.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 21 mars 2005 que:
- l'assemblée accepte la démission avec effet immédiat de MULTIPLAN GROUP S.A./N.V./Ltd/AG comme gérant de la société;

- l'assemblée nomme M. C.W.J.M. van Erp et M. P. Kamermans comme nouveaux gérants de la société et ceci jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 9 juin 2005.

F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03831. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049062.3/695/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

OFFICE FREYLINGER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 234, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 65.192.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société
qui s'est tenue à Strassen, en date du 13 mai 2003*

Résolution

L'assemblée décide:

De nommer Monsieur René Moris, conseil fiscal, comme nouveau commissaire aux comptes en remplacement de la FIDUCIAIRE ELIOLUX. Son mandat expire lors de l'assemblée générale statutaire de l'année 2008.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 15 mai 2003.

Pour la société

Signature

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01304. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049132.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

OFFICE FREYLINGER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 234, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 65.192.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société
qui s'est tenue à Strassen, en date du 11 mai 2004*

Résolution

L'assemblée décide:

D'accepter la démission de Monsieur Ernest T. Freylinger de son poste d'administrateur-délégué.

De reconduire le mandat des 4 administrateurs à savoir:

1. Monsieur Ernest T. Freylinger.

2. Monsieur Pierre Kihn.

3. Monsieur Jean Beissel.

4. Monsieur Armand Schmitt.

Leur mandat est reconduit jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'année 2008.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 15 mai 2003.

Pour la société

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01307. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049131.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

MULTIPLAN DESIGN & DEVELOPMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 105.441.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée-générale extraordinaire des associés tenue en date du 21 mars 2005 que:
- l'assemblée accepte la démission avec effet immédiat de MULTIPLAN GROUP S.A./N.V./Ltd/AG comme gérant de la société;

- l'assemblée nomme M. C.W.J.M. van Erp et M. W. Laarhoven comme nouveaux gérants de la société et ceci jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 9 juin 2005.

F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03828. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049064.3/695/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

ARCHIPELS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 98.937.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2005

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président du Conseil d'Administration,

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg,

- Monsieur Pierre Hamel, administrateur de sociétés, demeurant au 50, rue des Pommiers, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 juin 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF03136. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049081.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

AES ABIGAIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 192.081.300,-

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 79.151.

—
Extrait des résolutions prises par les associés en date du 28 février 2005

Il résulte des décisions prises par les Associés en date du 28 février 2005 que:

- La démission de Monsieur Mark Barnett, demeurant au 5D, Herbert H. Dowweg à NL-4542 NM Hoek, de sa fonction de gérant de la société a été acceptée par les Associés avec effet immédiat.

- Madame Evgenia Rodionova, demeurant au 139B Oostmaaslaan à NL-3063 AR Rotterdam est élue par les Associés en remplacement du gérant démissionnaire.

Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, réf. LSO-BD04093. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049245.3/655/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

53429

COM'M@ 4 TRANSPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 38, Grand-Rue.
R. C. Luxembourg B 99.833.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 mai 2005

Ordre du jour:

1. Situation du conseil d'administration.
2. Remplacement des administrateurs démissionnaires et modification des pouvoirs de signature.
3. Dénonciation de conflit d'intérêt ou de faute de la part des administrateurs.
4. Situation des comptes et états financiers.
5. Actions en responsabilité.
6. Avenir de la société.
7. Divers.

Résolutions

1) Point 1 de l'ordre du jour.

L'assemblée prend acte que Monsieur Frédéric Ausesky a démissionné de sa fonction d'administrateur et d'administrateur délégué avec effet au 21 mars 2005.

L'assemblée prend acte que Madame Lise Bussac a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 18 mars 2005.

2) Point 2 de l'ordre du jour.

Monsieur Jehan Louis, administrateur, est nommé administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle avec effet au 10 mai 2005.

Les décisions concernant les autres points à l'ordre du jour sont consignées dans le procès-verbal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF00938. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049111.3/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

BAUHAUS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxemburg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 57.453.

—
Société dont le siège a été transféré à Luxembourg suivant acte du 13 décembre 1996 par Maître Reginald Neuman.

EXTRAIT

Auszug der Generalversammlung vom 12. Januar 2005

Das Mandat der Verwaltungsräte Heinz-Georg Baus, Alfred Egger und Jean Pierson sowie das Mandat des Rechnungskommissars BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE wird für eine Periode von ein Jahr verlängert d.h. bis zur Generalversammlung die im Jahre 2006 stattfinden wird.

Pour extrait

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF02905. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049118.3/279/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

LA MODENESE BILAN CONSOLIDE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1261 Luxembourg, 125-129, rue de Bonnevoie.
R. C. Luxembourg B 54.130.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02680, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour LA MODENESE BILAN CONSOLIDE

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(049958.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

**S.I.I.C. S.A., SOCIETE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS ET COMMERCIAUX,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 42.959.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue extraordinairement ce 9 juin 2005 que:

- Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg,
- Madame Mireille Gehlen, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant à Dudelange (L),
- Monsieur Giorgio Antonini, Administrateur de sociétés, demeurant Via Carona, 34, Paradiso (CH),

sont réélus Administrateurs pour une durée d'une année, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005;

Et que:

- Monsieur Rodolphe Gerbes, Licencié en Sciences Commerciales et Financières, demeurant à Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour la même période.

Luxembourg, le 9 juin 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03706. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049176.3/802/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

PIVALAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 107, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 46.214.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 6 décembre 2004

HOPARGEST S.A. ayant son siège social à 25, rue Philippe II L-2340 Luxembourg a été nommée au poste de commissaire aux comptes de la société en remplacement de SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2007.

Luxembourg, le 6 juin 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03455. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049204.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

AES CARLY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 79.116.

Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 28 février 2005

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 28 février 2005 que:

- La démission de Monsieur Mark Barnett, demeurant au 5D, Herbert H. Dowweg à NL-4542 NM Hoek, de sa fonction de gérant de la société a été acceptée par l'Associé Unique avec effet immédiat.

- Madame Evgenia Rodionova, demeurant au 139B Oostmaaslaan à NL-3063 AR Rotterdam est élue par l'Associé Unique en remplacement du gérant démissionnaire.

Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, réf. LSO-BD04092. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049246.3/655/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

53431

VANDEMOORTELE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 93.002.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 9 juin 2005, que:
Est réélu Commissaire aux Comptes, pour la durée d'une année, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2005:
PricewaterhouseCoopers LUXEMBOURG S.à.r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 juin 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03732. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049242.3/802/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

SEALION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 95.029.

Il résulte de la correspondance du 8 juin 2005 que:

1) TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a démissionné de son mandat d'Administrateur.

2) TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a démissionné de son mandat d'Administrateur-Délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03892. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049251.3/2329/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

STAFF PERF. INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.
R. C. Luxembourg B 108.543.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le premier juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence 15 côte d'Eich à L-1450 Luxembourg, soussigné.

Comparaît

Monsieur Eric Marichaud, entrepreneur, né à Fontenay-le-Comte (France) le 12 mars 1966, demeurant Hameau du Busseau, 5, rue du 19 mars 1962, F-77570 Aufferville.

Lequel fondateur a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société unipersonnelle à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la Société»), régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, la Société peut adopter une autre forme et le fait qu'elle ne comporte le cas échéant qu'un seul associé n'occasionnera en aucun cas sa dissolution.

Art. 2. La dénomination de la société sera STAFF PERF. INTERNATIONAL, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'organisation de manifestations événementielles.

Elle pourra accomplir tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, tous actes, toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social et permettant d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément des associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

Pendant un délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, soit par un tiers agréé par eux (dont l'héritier), soit par la société elle-même.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule par les soins de la gérance sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux luxembourgeois.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné par décision de l'Assemblée Générale des Associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou un acte sous seing privé.

Lorsque la société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, dont obligatoirement au moins un gérant technique dûment autorisé par le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement à exercer les activités décrites dans l'objet social.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Le gérant technique aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou par la loi.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. En cas de gérance unique, les décisions du gérant seront consignées par écrit, déposées et publiées s'il échoit, et conservées au siège.

S'ils sont plusieurs, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.

Les associés se réuniront en assemblée générale ordinaire au moins une fois par an, sur convocation de la gérance, aux fins notamment de délibérer et statuer sur l'affectation des résultats de l'exercice.

Art. 15. Pour toutes assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires, les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises comme suit:

- quorum de présence: devront être présents ou représentés les associés représentant au moins les deux tiers du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées (pour se tenir endéans le mois).

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées quelle que soit la portion du capital représenté.
- quorum de vote: les décisions seront prises à la majorité des deux tiers des voix admises au vote.

Toutefois, les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la société.

En outre, dans aucun cas la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa part sociale.

Toute assemblée se tiendra dans la commune du siège social ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription - Libération

Les 100 parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites comme suit:

Eric Marichaud	100 parts sociales
Total	100 parts sociales

et été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.500,-.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le fondateur précité a pris les résolutions suivantes:

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2005.

Nominations

Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée avec pouvoir individuel et obligatoire de signature:

Monsieur Eric Marichaud, entrepreneur, né à Fontenay-le-Comte (France) le 12 mars 1966, demeurant Hameau du Busseau, 5, rue du 19 mars 1962, F-77570 Aufferville.

Adresse du siège social

Le siège social de la Société est établi à L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. Marichaud, J. Elvinger.

53434

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, vol. 148S, fol. 77, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2005.

J. Elvinger.

(050811.3/211/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

NAVIMAR SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 78.089.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 9 juin 2005 que:

L'Assemblée décide de révoquer la société AUDIEX S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 57, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg, en sa qualité de Commissaire aux Comptes de la société.

L'Assemblée décide d'élire en remplacement du Commissaire aux Comptes révoqué, la société de droit luxembourgeois, LUX-AUDIT REVISION S.à r.l., ayant son siège social au 257, route d'Esch L-1471 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03891. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049255.3/2329/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

ROSETTA I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 87.836.

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'Administration tenu le 9 mai 2005 que Monsieur Jan-Willem van Koeverden Brouwer, administrateur de sociétés, a été coopté administrateur de la société avec effet au 9 mai 2005 en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Rolf Caspers. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur. La ratification de sa nomination sera soumise à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2005.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01825. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049265.3/805/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

GEORGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2327 Luxembourg, 32, Montée de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 96.563.

Constatation de cession de parts sociales

Suite à plusieurs cessions de parts sociales signées sous-seing privé par le cédant et le cessionnaire en date du 6 juin 2005 et acceptées par le gérant au nom de la société, il résulte que le capital social de la société GEORGES, S.à r.l. est désormais réparti comme suit:

MORGANA S.A.	33 parts sociales
M. Christophe Peiffer	34 parts sociales
M. Marc Olinger	<u>33 parts sociales</u>
Total	100 parts sociales

Luxembourg, le 6 juin 2005.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01654. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(049494.3/503/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

53435

IT - INVESTOR. COM FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 75.574.

—
DISSOLUTION

Extrait

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de IT-INVESTOR.COM FUND (la «Société») a prononcé la clôture de la liquidation de la Société le 25 février 2005.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a constaté que le passif de la Société était apuré et a décidé que le boni de liquidation serait versé intégralement aux actionnaires.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé que pendant cinq ans, les livres comptables et documents sociaux de la Société seraient conservés à Luxembourg au, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé que les fonds, dont la remise aux créanciers et associés n'a pu être faite, seront consignés à la Caisse de Consignation sous contrôle du liquidateur.

Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Le Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03715. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049303.3/850/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

IEB FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 88.579.

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'Administration tenu le 3 mars 2005 que Mr. Jan Willem van Koeverden Brouwer, administrateur de sociétés, a été co-opté administrateur de la société avec effet au 3 mars 2005 en remplacement de l'administrateur démissionnaire Mr. Marc Chong Kan. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur. La ratification de sa nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Il résulte également que la société a été transférée du 33, boulevard du Prince Henri au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2005.

Luxembourg, le 10 juin 2005.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03886. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049344.3/805/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

IRIS PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 230.590,56.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 23.916.

L'an deux mille cinq, le six mai à quatorze heures, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social à Luxembourg et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

L'assemblée générale, constatant que les mandats d'administrateurs, d'administrateur-délégué et de Président de:

- Monsieur Nicolas Steil, producteur de films, demeurant à L-8084 Bertrange, 4, rue de la Pétrusse (Président et Administrateur-Délégué);

- Monsieur Jésus Gonzalez, employé privé, demeurant à B-6600 Bastogne, 109, Chaussée d'Arlon;

- Monsieur Paul Thiltges, distributeur de films, demeurant à L-8293 Nospelt, 16, rue d'Olm;

sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Le 6 mai 2005.

Pour avis

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2005, réf. LSO-BF07662. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(049507.3/503/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

53436

F.A.P.S. EUROPE S.A., Société Anonyme.
R. C. Luxembourg B 97.540.

Cabinet d'Avocats:

- Gilles Bouneou, DEA à l'Université de Pau-Bordeaux, avocat à la cour;
 - Frédéric Frabetti, maître en droit avocat à la cour,
- dénonce le siège de la société F.A.P.S. EUROPE S.A., R.C. Luxembourg B 97.540.

Luxembourg, le 13 juin 2005.

G. Bouneou.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03919. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049389.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

KARL BRAUN LUX INTERIEUR, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-7230 Helmsange, 23, rue Prince Henri.
H. R. Luxembourg B 84.597.

Am 1. Juni 2005 hat der alleinige Gesellschafter der KARL BRAUN LUX INTERIEUR, S.à r.l. folgenden Beschluss gefasst:

- Der Sitz der Gesellschaft wird ab dem 1. August 2005 auf folgende Adresse verlegt: 23, rue Prince Henri, L-7230 Helmsange.

Luxembourg, den 1. Juni 2005.

Abschrift beglaubigt

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01656. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(049499.3/503/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

LUXEMBOURG BUSINESS CONSULTANTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 76.858.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} juin 2005

Les actionnaires de la société LUXEMBOURG BUSINESS CONSULTANTS S.A., réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social le 1^{er} juin 2005, ont décidé, à l'unanimité, de prendre la résolution suivante:

Le siège social est transféré avec effet immédiat à l'adresse suivante:

4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01661. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(049503.3/503/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

CAMPILL HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 64.478.

DISSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme en liquidation CAMPILL HOLDINGS S.A., qui a eu lieu en date du 17 mai 2005 a donné décharge au Liquidateur et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les livres et documents sociaux sont déposés auprès de et confiés à la garde de MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pendant cinq ans.

Luxembourg, le 17 mai 2005.

Pour CAMPILL HOLDINGS S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2005, réf. LSO-BE04613. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049673.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

SOMERVILLE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 27.132.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2005 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Pieter van Nugteren, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Maarten van de Vaart. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Puis cette Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société du 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

* Monsieur Hans de Graaf, Administrateur, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

* Monsieur Peter Bun, Administrateur, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour SOMERVILLE HOLDING S.A.

H. De Graaf

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF01221. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049671.3/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

MILBROOKE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 96.112.

Résolution du 19 mai 2005

Le siège social de la société a été transféré de 3, boulevard Roosevelt, L-2951 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour MILBROOKE HOLDING S.A.

R. Hovenier

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02412. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049674.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

ADIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 46.544.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale statutaire du 25 mai 2005

KPMG AUDIT est réélu réviseur d'entreprises pour une période se terminant à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2005.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs pour une nouvelle période statutaire expirant à l'issue de l'assemblée qui se tiendra en 2011 pour statuer sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010, comme suit:

Conseil d'administration:

- Mme Paula Helena Roseira Dias Ai Quintas Nunes, administrateur de société, Lisbonne (P),

- M. Jorge Manuel Pereira Caldas Gonçalves, administrateur de société, Lisbonne (P),

- M. Jorge dos Reis Gameiro, administrateur de société, Lisbonne (P).

Pour extrait conforme

BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

L'Agent Domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04528. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049765.3/032/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

DORAGREN, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 55.051.

—
Résolution du 19 mai 2005

Le siège social de la société a été transféré de 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour DORAGREN

G. Birchen

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02413. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049676.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

COMPAGNIE WALSER DES EAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 55.768.

—
Résolution du 19 mai 2005

Le siège social de la société a été transféré de 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Pour COMPAGNIE WALSER DES EAUX S.A.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF02922. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049679.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

GONELLA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 33.916.

—
Résolution du 27 mai 2005

Le siège social de la société a été transféré de 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour GONELLA S.A.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF02924. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049683.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

AGEFIPAR S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.381.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2005, réf. LSO-BB06199, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2005.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(049991.3/601/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

53439

SWEETY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.632.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 20 juin 2005

Résolutions

L'assemblée révoque le Commissaire aux Comptes, DELOITTE S.A. et le remercie pour son activité jusqu'à ce jour.
L'assemblée décide de nommer HRT REVISION, S.à r.l., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2000, à la fonction de Commissaire aux Comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08137. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055111.3/024/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2005.

CENTRAL INVESTMENTS DBI, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 82.386.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 8 juin 2005

«Il en résulte que M. B. Marole a été nommé administrateur de la société avec effet à ce jour».

Signature

Sécretaire

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF09012. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054891.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2005.

AGES-IM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.
R. C. Luxembourg B 65.567.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2003, réf. LSO-AG05528, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2005.

Signature.

(049972.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

AGES-IM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.
R. C. Luxembourg B 65.567.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2003, réf. LSO-AG05532, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2005.

Signature.

(049971.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

AGES-IM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.
R. C. Luxembourg B 65.567.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2003, réf. LSO-AG05534, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2005.

Signature.

(049969.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

INSIGHT HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 108.657.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the sixth day of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

INSIGHT (VG), LLC, a company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at East Lookerman St., Suite 1B, Dover, Delaware 19901, United States of America.

The founder is here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability partnership company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole partner, he exercises the powers devolved to the General Meeting of partners.

Art. 2. The Company's name is INSIGHT HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Partners decisions

Art. 14. Partners decisions are taken by partner's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the partners number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each partner shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

Art. 18. Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the partners.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole partner can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2005.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by INSIGHT (VG), LLC, pre-named, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) is as now at the disposal of the Company, INSIGHT VG, S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as manager for an undetermined duration:

- Mr Jeffrey Horing, Manager, residing at 680, Fifth Avenue, 8th Floor, New York, NY 10019, United States of America;

- Mr George McCulloch, Manager, residing at 680, Fifth Avenue, 8th Floor, New York, NY 10019, United States of America;

- Mr Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Mr Bruno Bagnouls, employee, residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with Us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le six juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

INSIGHT (VG), LLC, une société de droit de Delaware, ayant son siège social à East Lookerman St., Suite 1B, Dover, Delaware 19901, United States of America.

Fondateur ici représenté par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera INSIGHT HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur; d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut sub-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par INSIGHT (VG), LLC, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12,500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

53445

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jeffrey Horing, Manager, demeurant au 680, Fifth Avenue, 8th Floor, New York, NY 10019, Etats-Unis;
- Monsieur George McCulloch, Manager, demeurant au 680, Fifth Avenue, 8th Floor, New York, NY 10019, Etats-Unis;

- Monsieur Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Monsieur Bruno Bagnouls, employé, residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, vol. 148S, fol. 80, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2005.

J. Elvinger.

(053123.3/211/328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

GOLF DEVELOPMENT A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

H. R. Luxemburg B 108.578.

—
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend fünf, den achten Juni.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Echternach.

Sind erschienen:

1.- Herr René Faltz, Rechtsanwalt, mit Anschrift in L-6496 Echternach, 48, Montée de Troosknepchen.

2.- Herr Antoine Feidt, Immobilienpromotor, mit Anschrift in L-7640 Christnach, 5, Moellerdallerstroos.

Welche Komparenten den handelnden Notar ersuchten die Satzungen einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

I.- Firma, Sitz, Zweck, Dauer und Kapital

Art. 1. Es wird an durch eine Aktiengesellschaft gegründet.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung GOLF DEVELOPMENT A.G.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art einer ordentlichen Geschäftsbwicklung entgegenstehen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur Wiederherstellung der ursprünglichen Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden.

Trotz eines diesbezüglichen Beschlusses bleibt der Gesellschaft dennoch ihre Luxemburgische Staatszugehörigkeit erhalten.

Die Geschäftsführer, beziehungsweise die zur Geschäftsführung der Gesellschaft zeitweilig Befugten, können die Verlegung des Gesellschaftssitzes anordnen sowie Dritten zur Kenntnis bringen.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist die Verwirklichung sowie die Gestaltung von einem oder mehreren Golfplätzen im Grossherzogtum Luxemburg oder im Ausland. Im Zusammenhang mit dieser Aktivität, kann die Gesellschaft zweckdienliche Grundstücke erwerben oder anmieten, diese in Golfplätze umwandeln, sie kann Bauunternehmen tätigen sowie Immobilien als Klub-Haus, Hotel, allgemeine Wohnzwecke, Restaurant als auch als Getränkeausschank benutzen.

Die Gesellschaft kann ebenfalls den Vertrieb von Zubehör und anderen Artikeln, welche gebräuchlich sind um Golf zu unterrichten oder zu betreiben, tätigen. Diese Aufzählung ist ansagend und nicht begrenzend.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind. Sie kann ebenfalls ein Handelsunternehmen, für die Allgemeinheit zugänglich, führen. Sie kann alle Wertpapier- sowie Immobiliengeschäfte tätigen, wie Ankauf, Verkauf, Nutzung und Verwaltung von Immobilien.

Sie kann Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften erwerben, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen ausüben.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Allgemein kann die Gesellschaft alle Arten von Geschäfte tätigen, welche dem Zweck der Gesellschaft förderlich oder dienlich sind.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt und beginnt am Tage der Gründung.

Eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann unter Beachtung der für Satzungsänderungen vorgesehenen gesetzlichen Bestimmungen durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre erfolgen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissig tausend Euro (EUR 31.000,-) und ist eingeteilt in drei tausend ein hundert (3.100) Aktien mit einem Nennwert von je zehn Euro (EUR 10,-).

Die Aktien werden als Namensaktien ausgegeben.

Die Aktionäre sind in zwei Gruppen eingeteilt:

- Gruppe I, welche der Beteiligung von Herrn René Faltz, entspricht, mit 1.550 Aktien.
- Gruppe II, welche der Beteiligung von Herrn Antoine Feidt, entspricht, mit 1.550 Aktien.

Innerhalb einer Aktiengruppe sind die Aktien frei übertragbar an den jeweiligen überlebenden Ehepartner sowie an die Kinder oder Enkelkinder.

Im Falle der Veräusserung an eine Drittperson, müssen die Aktien zuerst der anderen Gruppe angeboten werden. Sollte diese Gruppe ihr Vorzugsrecht nicht ausüben, kann die andere Gruppe ihre Aktien frei an Drittpersonen veräussern.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Art. 6. Das Grundkapital kann durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre erhöht oder herabgesetzt werden. Dieser Beschluss muss den für Satzungsänderungen vorgeschriebenen gesetzlichen Formen und Voraussetzungen genügen.

II.- Verwaltung und Aufsicht

Art. 7. Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat von wenigstens drei Mitgliedern. Auch Nicht-Gesellschafter können dem Verwaltungsrat angehören.

Die Generalversammlung bezeichnet die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt deren Zahl. Die Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes im Verwaltungsrat vorzunehmen; die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Die Amtsdauer des Verwaltungsrates beträgt höchstens sechs (6) Jahre.

Art. 8. Der Verwaltungsrat bezeichnet aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder im Falle dessen Verhinderung, durch zwei Mitglieder einberufen.

Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben. Die Vertretung ist nur zulässig unter Verwaltungsratsmitgliedern.

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt, brieflich oder auch telegrafisch zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Sitzungsprotokolle des Verwaltungsrates werden durch die anwesenden Mitglieder unterzeichnet. Abschriften und Auszüge dieser Protokolle welche vor Gericht oder anderswo zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder vom delegierten Verwaltungsratsmitglied beglaubigt.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse zur Geschäftsführung und trifft alle ihm zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig erscheinenden Verfügungen und Verwaltungsmaßnahmen.

Seine Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäss Gesetz und laut den gegenwärtigen Statuten vorbehaltenen Beschlüsse.

Art. 11. Die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser täglichen Geschäftsführung, kann Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Verwaltern oder anderen Angestellten ob Aktionäre oder nicht, vom Verwaltungsrate übertragen werden, welcher deren Befugnisse festlegt. Erfolgt die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied, so bedarf es der vorherigen namhaften Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Es steht dem Verwaltungsrat zu Spezialvollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen zu denen er selbst befugt ist.

Dritten gegenüber ist die Gesellschaft in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Vorsitzenden oder des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung, verpflichtet.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange des ihnen erteilten Mandates.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Die Gesellschaft wird gerichtlich sei es als Klägerin oder Beklagte, durch den Verwaltungsrat auf Betreiben des Präsidenten oder des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes vertreten.

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, deren Zahl durch die Generalversammlung, die ihre Ernennung vornimmt, festgelegt wird.

Auch Nicht-Gesellschafter können zu Kommissaren ernannt werden. Die Amtsdauer der Kommissare beträgt höchstens sechs Jahre. Sie können jedoch wiedergewählt werden.

Die ihm zustehende Befugnisse ergeben sich aus Artikel 62 des Gesetzes vom 10. August 1915.

III.- Generalversammlung

Art. 13. Jede rechtsgültige einberufene und zusammengesetzte Generalversammlung vertritt die Gesamtheit der Aktionäre; dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen und Rechtsgeschäfte zu tätigen und gutzuheissen.

Art. 14. Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am dritten Montag des Monats Juni um 10.30 Uhr statt am Sitz der Gesellschaft oder an dem in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Jede einzelne Aktie gewährt eine Stimme. Jeder Aktionär kann sich in der Generalversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Soweit gesetzlich nichts anderes bestimmt ist, fasst die Generalversammlung ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

Der Verwaltungsrat kann alle anderen, durch die Aktionäre zu vollbringenden Bedingungen, um an der Generalversammlung der Aktionäre teilzunehmen, bestimmen.

Art. 15. Falls sämtliche Gesellschafter das Gesamtkapital vertreten, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufungen stattfinden.

IV.- Geschäftsjahr und Gewinnverteilung

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 17. Fünf Prozent des Reingewinns fließen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Darüber hinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach Gutdünken.

Die etwa auszuschüttende Dividende gelangt an den vom Verwaltungsrat zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung. Die Generalversammlung kann den Verwaltungsrat ermächtigen, die Dividende in einer anderen Währung als derjenigen, in der die Bilanz erstellt wird, zu zahlen und dabei den Umrechnungskurs zu bestimmen.

V.- Auflösung, Liquidation, Beglaubigung und Kosten

Art. 18. Die Generalversammlung ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschließen. Bei Auflösung der Gesellschaft werden Liquidatoren ernannt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden;

Deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung.

Art. 19. Im Übrigen, besonders hinsichtlich der durch die gegenwärtigen Satzungen nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen.

Art. 20. Der amtierende Notar erklärt ausdrücklich, dass die durch Artikel 26 des Gesetzes vom zehnten August eintausendneunhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt sind.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2005.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2006 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Kompargenten die drei tausend ein hundert (3.100) Aktien wie folgt zu zeichnen:

- Herr René Faltz, vorgeannt, eintausendfünfhundertfünfzig Aktien	1.550
- Herr Antoine Feidt, vorgeannt, eintausendfünfhundertfünfzig Aktien	1.550
Total: drei tausend ein hundert Aktien	3.100

Sämtliche Aktien wurden voll und in bar eingezahlt demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über den Betrag von einunddreissig tausend Euro (EUR 31.000,-), wie dies dem Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Gründungskosten

Die der Gesellschaft obliegenden Gründungskosten irgendwelcher Art werden abgeschätzt auf ein tausend drei hundert Euro (EUR 1.300,-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann treten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens berufen bekennen und fassten, nachdem sie die ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei und die Zahl der Kommissare auf einen festgesetzt.

2.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden bestellt:

- Herr René Faltz, Rechtsanwalt, mit Anschrift in L-6496 Echternach, 48, Montée de Troosknepchen.

- Herr Antoine Feidt, Immobilienpromotor, mit Anschrift in L-7640 Christnach, 5, Moellerdallerstroos.

- Herr Jean-Yves Stasser, Direktor, mit professioneller Anschrift in L-1611 Luxemburg, 41, avenue de la Gare.

3.- Zum Kommissar wird bestellt:

Die anonyme Gesellschaft LOMAC S.A., mit Sitz in L-1611 Luxemburg, 41, avenue de la Gare, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 22.206.

4.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitgliedern und des Kommissars enden bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2010.

5.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1611 Luxemburg, 41, avenue de la Gare.

6.- Der Verwaltungsrat ist ermächtigt die tägliche Geschäftsführung an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder zu delegieren, gemäss Artikel 11 der Satzungen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Echternach, in der Amtsstube, des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: R. Faltz, A. Feidt, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 9 juillet 2005, vol. 358, fol. 96, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J.-M. Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 15. Juni 2005.

H. Beck.

(051521.3/201/179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

INTERCOM SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 25.421.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07632, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(054742.3/728/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

INTERCOM SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 25.421.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07635, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(054744.3/728/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

INTERCOM SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 25.421.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07637, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(054746.3/728/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

BAMBOO INN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 183, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 68.663.

L'an deux mille cinq, le dix juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- Madame Man Ling Leung, commerçante, née à Hongkong (Chine), le 30 mars 1965, demeurant à L-8041 Strassen, 44, rue des Romains.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée BAMBOO INN, avec siège social à L-8011 Strassen, 183, route d'Arlon, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 68.663), a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 février 1999, publié au Mémorial C numéro 359 du 20 mai 1999.

- Que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 291 du 12 mars 2004, et dont une cession de part sociale a eu lieu suivant acte sous seing privé en date du 30 mars 2004, publié au Mémorial C numéro 567 du 2 juin 2004.

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique constate qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé en date du 23 mars 2005, Madame Yin Ling Leung, employée, née à Hongkong (Chine), le 17 juillet 1967, demeurant à Flat 1502, Heng Tai House, Fu Heng estate, Tai Po, N.T. Hongkong (Chine), a cédé deux cent cinquante et une (251) parts sociales dans la prédite société BAMBOO INN, à Madame Man Ling Leung, préqualifiée.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Toutes les parts sociales sont détenues par Madame Man Ling Leung, commerçante, née à Hongkong (Chine), le 30 mars 1965, demeurant à L-8041 Strassen, 44, rue des Romains.»

Troisième résolution

L'associée unique accepte la démission de Madame Yin Ling Leung, employée, née à Hongkong (Chine), le 17 juillet 1967, demeurant à Flat 1502, Heng Tai House, Fu Heng estate, Tai Po, N.T. Hongkong (Chine), comme gérante administrative de la société et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

L'associée unique confirme le mandat de Madame Man Ling Leung, préqualifiée, comme gérante unique de la société, avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de six cents euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.L. Leung, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 juin 2005, vol. 531, fol. 97, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 juin 2005.

J. Seckler.

(055195.3/231/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2005.

IL CHERUBINO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 10, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 85.212.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02682, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour II CHERUBINO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(049959.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

53450

JET COMPANY S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 88.646.

L'an deux mille cinq, le vingt juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme JET COMPANY S.A., R.C.S. n° B 88.646 avec siège social à Luxembourg.

La société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 1^{er} août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et associations n° 1471 du 11 octobre 2002.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire, en date du 19 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et associations n° 247 du 2 mars 2004.

La séance est ouverte à quinze heures sous la présidence de Madame Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Madame la Présidente nomme comme secrétaire Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

L'assemblée élit scrutateurs Mademoiselle Angela Porco, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, et Monsieur Raymond Thill, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité du capital social est représentée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, signée par les actionnaires présents respectivement par leurs mandataires et par les membres du bureau, laquelle liste restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Les actionnaires présents respectivement les mandataires des actionnaires représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable, ayant reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

Le bureau constate que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Modification de la date de tenue de l'assemblée générale annuelle.
2. Modification afférente de l'alinéa premier de l'article quatorze des statuts sociaux.
3. Divers.

Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la date de tenue de l'assemblée générale annuelle qui sera désormais le troisième mercredi du mois de juin à 10.30 heures.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le paragraphe premier de l'article quatorze des statuts sociaux qui aura désormais la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de juin à 10.30 heures au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à quinze heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Schneider, P. Schmit, A. Porco, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, vol. 148S, fol. 91, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2005.

A. Schwachtgen.

(056149.2/230/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2005.

JET COMPANY S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 88.646.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 941 du 20 juin 2005, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(056150.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2005.

EUROSHARES COMPANY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 57.019.

L'an deux mille cinq, le premier juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROSHARES COMPANY S.A., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 57.019, constituée originairement sous la dénomination sociale de EUROSHARES COMPANY S.A., suivant acte reçu par Maître Frank Molitor, alors notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 22 novembre 1996, publié au Mémorial C numéro 70 du 14 février 1997,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 novembre 2000, publié au Mémorial C numéro 363 du 17 mai 2001, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en EUROSHARES COMPANY HOLDING S.A.,

ayant un capital souscrit fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR), divisé en dix mille (10.000) actions.

L'assemblée est présidée par Monsieur Michael Censier, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Isabelle Cailteux, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Alexandra Auge, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Décision de mettre en liquidation la société EUROSHARES COMPANY HOLDING S.A.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société EUROSHARES COMPANY HOLDING S.A. et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne la société de droit des Iles Vierges Britanniques TOLTEC HOLDINGS LIMITED, avec siège social à Tortola, Road Town, Wickhams Cay I, Vanterpool Plaza, 2nd Floor; (Iles Vierges Britanniques), inscrite au registre des sociétés des Iles Vierges Britanniques en tant que International Business Company sous le numéro 381625, comme liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société en ce qui concerne l'exécution de leurs mandats.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de huit cents euros, sont à la charge de la société. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Censier, I. Cailteux, A. Auge, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 juin 2005, vol. 532, fol. 1, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 juin 2005.

J. Seckler.

(055215.3/231/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2005.

ACIOR LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 56, rue du Commerce.

R. C. Luxembourg B 62.851.

L'an deux mille cinq, le trois juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Madame Nathalie Lamotte, gérant de société, née à Cherbourg (France), le 7 mars 1965, demeurant à F-57100 Manom, 16 A, Chemin d'Alger;

2.- Monsieur Paul Baechler, retraité, né à Thionville (France), le 5 mai 1934, demeurant à L-8030 Strassen, 124 B, rue du Kiem.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée ACIOR LUXEMBOURG, S.à r.l., avec siège social à L-3450 Dudelange, 56, rue du Commerce,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 62.851,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 janvier 1998, publié au Mémorial C numéro 303 du 4 mai 1998,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'actes reçus par le notaire instrumentant,

- en date du 7 mars 2000, publié au Mémorial C numéro 439 du 21 juin 2000,

- en date du 7 janvier 2003, publié au Mémorial C numéro 214 du 27 février 2003 et

- en date du 2 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 258 du 22 mars 2005,

dont le capital social de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent cinquante euros (EUR 150,-) chacune est réparti comme suit:

1.- Madame Nathalie Lamotte, prénommée, six cent cinquante parts sociales	650
2.- Monsieur Paul Baechler, prénommé, trois cent cinquante parts sociales	350

Total: mille parts sociales	1.000
-----------------------------------	-------

Lesquels comparants prient le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1.- Les comparants décident d'augmenter le capital social de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) à deux cent mille euros (EUR 200.000,-) par incorporation du résultat reporté pour un montant de quarante-trois mille huit cent trente-neuf euros et quarante-quatre cents (EUR 43.839,44) et par des versements en espèces pour un montant de six mille cent soixante euros et cinquante-six cents (EUR 6.160,56).

Cette augmentation de capital se fait par augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes de son montant actuel de cent cinquante euros (EUR 150,-) à deux cents euros (EUR 200,-).

Il résulte du bilan arrêté au 31 décembre 2004 que les résultats reportés sont suffisants.

Les comparants déclarent que la somme de six mille cent soixante euros et cinquante-six cents (EUR 6.160,56) est à la libre disposition de la société.

2.- Suite à la décision qui précède, les comparants décident de modifier le premier alinéa de l'article quatre (4) des statuts comme suit:

Art. 4, 1^{er} alinéa. Le capital social de la société est fixé à deux cent mille euros (EUR 200.000,-), représenté par mill (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de deux cents euros (EUR 200,-) chacune.

Frais

Les comparants évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Lamotte, P. Baechler, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 juin 2005, vol. 908, fol. 27, case 9. – Reçu 61,61 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 juin 2005.

F. Kessler.

(055192.3/219/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2005.

ACIOR LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 56, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 62.851.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 3 juin 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 juin 2005.

F. Kessler.

(055193.3/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2005.

**RD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. RENE-DECOR).**

Siège social: L-5751 Frisange, 35, rue Robert Shuman.
R. C. Luxembourg B 99.611.

L'an deux mille cinq, le quinze juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Monsieur René Rassati, sans état particulier, demeurant à F-57330 Entringe, 25, rue de la Forêt.

2.- Madame Christine Gerard, sans état particulier, demeurant à F-57330 Entringe, 25, rue de la Forêt.

3.- Monsieur Edmar Maier, gérant de sociétés, né le 27 octobre 1952 à Köln (D), demeurant à D-53859 Niederkassel, Altenberger Str. 56.

Les comparants sub 1.- et 2.- déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée RENE-DECOR, avec siège social à L-5751 Frisange, 35, rue Robert Schumann, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous la section B et le numéro 99.611, constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Lecuit, de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 3 mars 2004, publié au Mémorial C, numéro 491 du 11 mai 2004.

Monsieur René Rassati, prénommé, déclare par la présente céder ses quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) parts sociales qu'il détient dans la société RENE-DECOR, prédite, à Monsieur Edmar Maier, prénommé, au prix convenu entre parties, ce dont quittance hors la comptabilité du notaire instrumentant.

Madame Christiane Gerard, prénommée, déclare par la présente céder une (1) part sociale qu'elle détient dans la société RENE-DECOR, prédite, à Monsieur Edmar Maier, prénommé, au prix convenu entre parties, ce dont quittance hors la comptabilité du notaire instrumentant,

Monsieur René Rassati, prénommé, en sa qualité de gérant technique de la société RENE-DECOR, déclare accepter lesdites cessions de parts au nom de la société, conformément à l'article 1690 du code civil.

Ensuite, l'associé unique a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique déclare que la société RENE-DECOR sera dorénavant une société à responsabilité limitée unipersonnelle dans laquelle la répartition des parts sociales sera désormais la suivante:

Monsieur Edmar Maier, prénommé, cinq cents parts sociales	500
Total: cinq cents parts sociales	500

Le troisième alinéa de l'article 6 des statuts sera supprimé.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 1^{er} des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère unipersonnel de la société.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article dix des statuts qui sera désormais libellé comme suit:

«**Art. 10.**

a) La cession des parts entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

b) La transmission des parts pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination de la société en RD, S.à r.l.

L'article deux des statuts est à modifier et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société prend la dénomination de RD, S.à r.l.»

Cinquième résolution

L'associé unique décide d'étendre l'objet social et de modifier le deuxième alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:
«La société peut également réaliser:

- tous travaux de finition, de décoration, de rénovation et d'embellissement en général à l'exclusion des activités nécessitant la détention d'un brevet de maîtrise ou d'un diplôme universitaire spécifique,
- tous travaux d'isolations thermiques, acoustiques et d'étanchéité, ainsi que le montage d'échafaudage.»

Sixième résolution

L'associé unique décide de révoquer Madame Christiane Gerard de son poste de gérante administrative.

Septième résolution

L'associé unique nomme comme nouveau gérant administratif pour une durée indéterminée: Monsieur Edmar Maier, prénommé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (900,- EUR).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connus du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: R. Rassati, Ch. Gerard, E. Maier, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, vol. 148S, fol. 88, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 juin 2005.

P. Bettingen.

(056046.3/202/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2005.

RD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisange, 35, rue Robert Shuman.

R. C. Luxembourg B 99.611.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} juillet 2005.

P. Bettingen.

(056477.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

AXILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 72, rue du Cimetière.

R. C. Luxembourg B 92.838.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02684, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour AXILUX, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(049960.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 91.796.

In the year two thousand and five, on the fourteenth of June.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD., a limited liability company established in Washington Mall, Suite 104, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered with the Bermuda Office of the Registrar of Companies under number 32897,

here represented by Ms Julie Chartrain, juriste, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Dallas, Texas, on 13 June 2005,

which proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD., in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of the Company, denominated LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 91.796, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 14 February 2003, amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary dated 26 May 2005 (the Company).

The sole shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Decision to increase the share capital of the Company; and
2. Amendment of article 6 of the articles of association.

This having been declared, the sole shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder of the Company resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 14,418,125.- represented by 115,345 shares with a nominal value of EUR 125.- by an amount of EUR 508,375.- to an amount of EUR 14,926,500.- by way of the issuance of 4,067 new shares having a nominal value of EUR 125.- each.

All the 4,067 new shares have been fully subscribed and paid up in cash for their nominal value together with an issue premium of a total amount of EUR 109.67 by the sole shareholder LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD., so that the amount of EUR 508,484.67 is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the shareholder of the Company resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

«**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 14,926,500.- represented by 119,412 shares with a nominal value of EUR 125.- each.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quatorze juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire résident à Luxembourg.

A comparu:

LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 104, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée au registre des sociétés des Bermudes sous le numéro 32897, ici représentée par Mlle Julie Chartrain, juriste, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Dallas, Texas, le 13 juin 2005,

ladite procuration, après avoir été signée *in varietur* par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD. a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'elle représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., société de droit luxembourgeois, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, constituée selon acte du notaire instrumentaire du 14 février 2003, modifié plusieurs fois et pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire en date du 26 mai 2005 (la Société).

L'associée unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital de la Société;
2. Modification de l'article 6 des statuts.

Ceci ayant été déclaré, l'associé unique représenté comme indiqué ci avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique de la Société décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 14.418.125,- représenté par 115.345 parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 125,- chacune par le biais d'une augmentation de EUR 508.375,- à un montant de EUR 14.926.500,- par voie d'émission de 4.067 nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 125,- chacune.

Toutes les 4.067 nouvelles parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire pour leur valeur nominale ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de EUR 109,67 par l'associée unique LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD., de sorte que la somme de EUR 508.484,67 est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'associé unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 14.926.500,- représenté par 119.412 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- chacune.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Chartrain, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, vol. 148S, fol. 85, case 5. – Reçu 5.084,85 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

A. Schwachtgen.

(056159.3/230/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2005.

RESMIUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 98.232.

L'an deux mille cinq, le seize juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme RESMIUS HOLDING S.A., R.C.S. n° B 98.232, avec siège social à Luxembourg.

La société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 30 décembre 2003, publié au Mémorial, Série C n° 166 du 10 février 2004.

La séance est ouverte à dix-huit heures quinze sous la présidence de Mademoiselle Martine Schaeffer, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve. Madame la Présidente nomme comme secrétaire Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

L'assemblée élit scrutateurs Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, et Mademoiselle Regina Pinto, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité du capital social est représentée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, signée par les actionnaires présents respectivement par leurs mandataires et par les membres du bureau, laquelle liste restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Les actionnaires présents respectivement les mandataires des actionnaires représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable, ayant reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

Le bureau constate que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Modification de la date de tenue de l'assemblée générale annuelle.
2. Modification afférente de l'alinéa premier de l'article quatorze des statuts sociaux.
3. Divers.

Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la date de tenue de l'assemblée générale annuelle qui sera désormais le troisième jeudi du mois de juin à 11.00 heures.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa premier de l'article quatorze des statuts sociaux qui aura désormais la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à dix-huit heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Schaeffer, P. Schmit, G. Schneider, R. Pinto, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, vol. 148S, fol. 91, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2005.

A. Schwachtgen.

(056152.2/230/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2005.

RESMIUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 98.232.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 924 du 16 juin 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(056153.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2005.

AP3 HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 108.854.

STATUTES

In the year two thousand five, on the fifteenth of June.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

1. Mr. Richard James, born in Woking, UK, on February 15, 1966, with professional address at Liscartan House, 127 Sloane Street, London SW1X 9BA, United Kingdom,

2. Mr. Mike Pashley, born in Liverpool, UK, on February 14, 1960, with professional address at Liscartan House, 127 Sloane Street, London SW1X 9BA, United Kingdom,

both here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, itself represented by Mr. Ronald Chamielec, accountant, residing professionally at Luxembourg and Mr. Fabrice Geimer, lawyer, residing professionally at Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A and B,

by virtue of two proxies established on June 10, 2005.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholders of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as thereabove mentioned, have requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

Art. 1. There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and

patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name AP3 HOLDING, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into five hundred (500) share quotas of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2005.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed as follows:

1. Mr. Richard James, prenamed, two hundred and fifty shares	250
2. Mr. Mike Pashley, prenamed, two hundred and fifty shares	250
Total: five hundred shares	500

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand Euro (1,000.- EUR).

Resolutions of the partners

1) The company will be administered by three managers:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed,

- Mr. Mike Pashley, prenamed,

- Mrs. Anne Delord, born in Paris, France, on February 22, 1974, with professional address at L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

The duration of their mandate is unlimited.

2) The address of the corporation is in L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quinze juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. Monsieur Richard James, né à Woking, Royaume-Uni, le 15 février 1966, avec adresse professionnelle à Liscartan House, 127 Sloane Street, Londres SW1X 9BA, Royaume-Uni,

2. Monsieur Mike Pashley, né à Liverpool, Royaume-Uni, le 14 février 1960, avec adresse professionnelle à Liscartan House, 127 Sloane Street, Londres SW1X 9BA, Royaume-Uni.

Les deux ici représentées par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, elle-même représentée par Monsieur Ronald Chamielec, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg et Monsieur Fabrice Geimer, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives de fondés de pouvoirs A et B,

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 10 juin 2005.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au con-

trôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination AP3 HOLDING, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2005.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Richard James, prénommé, deux cent cinquante parts sociales.	250
2. Monsieur Mike Pashley, prénommé, deux cent cinquante parts sociales.	250
Total: cinq cents parts sociales.	500

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros (1.000,- EUR).

Décisions des associés

1) La société est administrée par trois gérants:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée,

- Monsieur Mike Pashley, prénommé,

- Madame Anne Delord, née à Paris, France, le 22 février 1974, avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

La durée de leur mandat est illimitée.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Chamielec, F. Geimer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 20 juin 2005, vol. 432, fol. 2, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1^{er} juillet 2005.

H. Hellinckx.

(056489.3/242/257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

KEY LARGO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 103.837.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02686, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour KEY LARGO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(049961.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

L'APPUNTAMENTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6225 Altrier, 6, beim Tumulus.

R. C. Luxembourg B 108.863.

 —
 STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Angelo Delli-Carpini, gérant de sociétés, demeurant à L-6225 Altrier, 6, beim Tumulus.

2.- Monsieur Antonio Rocchio, employé, demeurant à L-3920 Mondercange, 17, route d'Esch.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois et, à ces fins, arrêtent le projet des statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination L'APPUNTAMENTO, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Altrier. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques, avec l'achat et la vente des articles de la branche.

La société peut faire toutes les opérations quelconques qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant une modification essentielle de celui-ci.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 parts sociales de 125 EUR (cent vingt-cinq euros) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1) Monsieur Angelo Delli-Carpini, prédit	50 parts
2) Monsieur Antonio Rocchio, prédit	50 parts
Total	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de 12.500 EUR (douze mille cinq cents) euros a été intégralement libéré, de sorte que cette somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société et acceptées par elle conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

Art. 8. La société est administrée et valablement engagée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tous moments par l'assemblée générale qui en fixe les pouvoirs et rémunérations.

Art. 9. Chaque part sociale de capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts (autres que celles qui ont trait à l'augmentation de la part sociale d'un associé) ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence aujourd'hui et termine le trente-et-un décembre deux mille cinq.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant-droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

53463

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 900 EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée L'APPUNTAMENTO, S.à r.l., ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

1.- Est nommé gérant technique de la société pour l'exploitation de l'établissement du débit de boissons alcooliques et non alcooliques pour une durée indéterminée:

Monsieur Michael Rocchio, employé privé, demeurant à F-54560 Serrouville, 14, rue de l'Eglise.

2.- Est nommé gérant technique de la société pour l'exploitation de l'établissement de restauration pour une durée indéterminée:

Monsieur Angelo Delli Carpini, prénommé.

3.- La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants techniques.

4.- Le siège social de la société est établi à L-6225 Altrier, 6, beim Tumulus.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, en date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Delli-Carpini, A. Rocchio, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 juin 2005, vol. 908, fol. 52, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 juin 2005.

A. Biel.

(056505.3/203/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

AP3m LUXEMBOURG, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée unipersonnelle.
Registered office: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 108.856.

—
STATUTES

In the year two thousand five, on the fifteenth of June.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

AP3 HOLDING, S.à r.l., having its registered office at L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

Here represented by its manager, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, itself represented by Mr. Ronald Chamielec, accountant, residing professionally at Luxembourg and Mr. Fabrice Geimer, lawyer, residing professionally at Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A and B.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name AP3m LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into five hundred (500) share quotas of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2005.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by AP3 HOLDING, S.à r.l., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand Euro (1,000.- EUR).

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by three managers:
 - LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed,
 - Mr. Mike Pashley, prenamed,
 - Mrs. Anne Delord, born in Paris, France, on February 22, 1974, with professional address at L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

The duration of their mandate is unlimited.

2) The address of the corporation is in L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quinze juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

AP3 HOLDING, S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer, ici représentée par son gérant, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, elle-même représentée par Monsieur Ronald Chamielec, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg et Monsieur Fabrice Geimer, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives de fondés de pouvoirs A et B.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination AP3m LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2005.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par AP3 HOLDING, S.à r.l., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros (1.000,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par trois gérants:
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée,
- Monsieur Mike Pashley, prénommé,
- Madame Anne Delord, née à Paris, France, le 22 février 1974, avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

La durée de leur mandat est illimitée.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Chamielec, F. Geimer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 20 juin 2005, vol. 432, fol. 2, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1^{er} juillet 2005.

H. Hellinckx.

(056490.3/242/243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

DG FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlinge/Mess, Z.I. am Brill.

R. C. Luxembourg B 108.864.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le quinze juin.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- La société TRIPLE A CONSULTING, société anonyme de droit Luxembourgeois, R.C.S. Luxembourg B 61.417, ayant son siège social à L-2156 Luxembourg, 2 Millegassel,

ici représentée par son administrateur-délégué:

Monsieur Alain Vasseur, consultant, demeurant à L-8277 Holzem, 3, rue de Mamer,

2.- Monsieur Alain Vasseur, prédit.

Lesquels comparants, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de DG FINANCE S.A.

Le siège social est établi à Ehlinge/Mess.

Il peut être transféré dans tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par une décision du conseil d'administration.

La durée de la société est illimitée.

La société pourra être prorogée successivement ou dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet la mise en relation de partenaires d'affaires potentiels sur base de commissions.

Elle a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de tout autre manière, tous titres et valeurs mobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur des affaires.

La société pourra enfin, tant au Luxembourg, qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent-dix actions (310) de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 24 avril 1983 modifiant la loi de 1915.

Tout actionnaire désirant vendre ou céder des actions à un tiers non actionnaire devra préalablement avertir par avis écrit le conseil d'administration de son intention de vendre ou de céder ses actions et le conseil devra en avertir les autres actionnaires.

Les autres actionnaires auront un droit préférentiel d'opter pour l'achat de la totalité des actions en question en proportion des actions qu'ils détiennent dans un délai de trente (30) jours après la date de l'offre. La vente ou la cession d'actions entre actionnaires est libre. Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'assemblée générale appelée à délibérer soit sur l'augmentation de capital soit sur l'autorisation d'augmenter le capital conformément à l'article 32-1 nouveau de la loi sur les sociétés commerciales, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants ou autoriser le conseil à faire, sous les conditions définies à l'article 32-3 (5) deuxième alinéa de la même loi, cette augmentation de capital.

Art. 5. La société est administrée par un Conseil d'Administration de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale, les administrateurs et le commissaire aux comptes, ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs, peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou télex.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix, en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances vis à vis des tiers soit par la signature conjointe d'un administrateur et de celle de l'administrateur-délégué soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille cinq.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juin à 10 heures et pour la première fois en deux mille six.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours avant la date fixée pour la réunion, tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne un droit à une voix, sauf des restrictions imposées par la loi.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 et avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- TRIPLE A CONSULTING S.A., prénommée, trois cent neuf actions	309 actions
2.- Monsieur Alain Vasseur, prénommé, une action	1 action
Total: trois cent dix actions actions.	310 actions

Toutes les actions ont été intégralement souscrites et libérées de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

2.- Sont nommés Administrateurs:

- Monsieur Daniel Geschwind, commerçant, demeurant à L-4981 Reckange-sur-Mess, Cité Reispelt;
 - CENTRE DE L'ARTISAN S.A., avec siège social à Ehlinge/Mess, Z.I. am Brill, numéro R.C.S. B 42.701;
 - CENTRE ARTISANAL AQUADOR, S.à r.l., avec siège à Ehlinge/Mess, Z.I. am Brill, numéro R.C.S. 43.848.
- Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle en l'an 2011.

3.- Est nommé administrateur-délégué:

Monsieur Daniel Geschwind, prénommé.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle en l'an 2011.

Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

4.- Le nombre de commissaire aux comptes est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

La société TRIPLE A CONSULTING S.A., prédite.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle en l'an 2011.

4.- L'adresse du siège social de la société est fixé à L-3961 Ehlinge/Mess, Z.I. am Brill.

5.- En vertu de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article six des présents statuts, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes du conseil d'administration.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Vasseur, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 juin 2005, vol. 908, fol. 43, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 juin 2005.

A. Biel.

(056506.3/203/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

DENIM LUXCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: DKK 289.350.550,-.

Siège social: Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 93.154.

EXTRAIT

TRITON MANAGERS LIMITED, une société régie par le droit de Jersey, enregistrée sous le numéro 71499, ayant son siège social à 22, Greenville Street, St. Hélier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, JE4 8PX, a transféré, en date du 9 juin 2005, 1.792 parts sociales qu'elle détenait dans DENIM LUXCO, S.à r.l. aux sociétés suivantes:

1. TRITON FUND (N° 1) L.P., représenté par son General Partner, TRITON MANAGERS LIMITED, une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à 22, Greenville Street, St. Hélier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, JE4 8PX (136 parts sociales);

2. TRITON FUND (N° 2) L.P., représenté par son General Partner, TRITON MANAGERS LIMITED, une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à 22, Greenville Street, St. Hélier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, JE4 8PX (134 parts sociales);

3. TRITON FUND (N° 3) L.P., représenté par son General Partner, TRITON MANAGERS LIMITED, une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à 22, Greenville Street, St. Hélier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, JE4 8PX (134 parts sociales);

4. TRITON FUND (N° 4) L.P., représenté par son General Partner, TRITON MANAGERS LIMITED, une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à 22, Greenville Street, St. Hélier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, JE4 8PX (134 parts sociales);

5. TRITON FUND (N° 5) L.P., représenté par son General Partner, TRITON MANAGERS LIMITED, une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à 22, Greenville Street, St. Hélier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, JE4 8PX (135 parts sociales);

6. TRITON FUND (N° 6) L.P., représenté par son General Partner, TRITON MANAGERS LIMITED, une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à 22, Greenville Street, St. Hélier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, JE4 8PX (135 parts sociales);

7. TRITON FUND (N° 7) L.P., représenté par son General Partner, TRITON MANAGERS LIMITED une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à 22, Greenville Street, St. Hélier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, JE4 8PX (139 parts sociales);

8. TRITON FUND (N° 8) L.P., représenté par son General Partner, TRITON MANAGERS LIMITED, une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à 22, Greenville Street, St. Hélier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, JE4 8PX (134 parts sociales);

9. TRITON FUND (N° 9) L.P., représenté par son General Partner, TRITON MANAGERS LIMITED, une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à 22, Greenville Street, St. Hélier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, JE4 8PX (135 parts sociales);

10. Triton Fund (N° 10) L.P., représenté par son General Partner, TRITON MANAGERS LIMITED, une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à 22, Greenville Street, St. Hélier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, JE4 8PX (141 parts sociales);

11. TRITON FUND (N° 11) L.P., représenté par son General Partner, TRITON MANAGERS LIMITED, une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à 22, Greenville Street, St. Hélier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, JE4 8PX (60 parts sociales);

12. TRITON FUND (EXECUTIVE) L.P., représenté par son General Partner, TRITON MANAGERS LIMITED, une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à 22, Greenville Street, St. Hélier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, JE4 8PX (36 parts sociales);

13. FUND 1 A, représenté par son General Partner, TRITON MANAGERS LIMITED, une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à 22, Greenville Street, St. Hélier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, JE4 8PX (319 parts sociales);

14. BREDERODE INTERNATIONAL, S.à r.l., une société à responsabilité limitée 6° droit luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-99.271, ayant son siège social à 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (20 parts sociales); et

BGLD MANAGERS LIMITED, une société régie par le droit de Jersey, enregistrée sous le numéro 76995, ayant son siège social à 22, Greenville Street, St. Hélier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, JE4 8PX, a transféré, en date du 9 juin 2005, 768 parts sociales qu'elle détenait dans DENIM LUXCO, S.à r.l. à BGLD CO-INVEST L.P., représenté par son General Partner, BGLD MANAGERS LIMITED, une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à 22, Greenville Street, St. Hélier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, JE4 8PX.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour DENIM LUXCO, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00569. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056604.3/267/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

DENIM HOLDCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: DKK 50.205.550,-.

Siège social: Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 93.010.

—
EXTRAIT

TRITON MANAGERS LIMITED, une société régie par le droit de Jersey, enregistrée sous le numéro 71499, ayant son siège social à 22, Greenville Street, St. Hélier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, JE4 8PX, a transféré, en date du 9 juin 2005, 1.792 parts sociales qu'elle détenait dans DENIM HOLDCO, S.à r.l. aux sociétés suivantes:

1. TRITON FUND (N° 1) L.P., représenté par son General Partner, TRITON MANAGERS LIMITED, une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à 22, Greenville Street, St. Hélier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, JE4 8PX (136 parts sociales);

2. TRITON FUND (N° 2) L.P., représenté par son General Partner, TRITON MANAGERS LIMITED, une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à 22, Greenville Street, St. Hélier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, JE4 8PX (134 parts sociales);

3. TRITON FUND (N° 3) L.P., représenté par son General Partner, TRITON MANAGERS LIMITED, une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à 22, Greenville Street, St. Hélier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, JE4 8PX (134 parts sociales);

4. TRITON FUND (N° 4) L.P., représenté par son General Partner, TRITON MANAGERS LIMITED, une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à 22, Greenville Street, St. Hélier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, JE4 8PX (134 parts sociales);

5. TRITON FUND (N° 5) L.P., représenté par son General Partner, TRITON MANAGERS LIMITED, une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à 22, Greenville Street, St. Hélier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, JE4 8PX (135 parts sociales);

6. TRITON FUND (N° 6) L.P., représenté par son General Partner, TRITON MANAGERS LIMITED, une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à 22, Greenville Street, St. Hélier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, JE4 8PX (135 parts sociales);

7. TRITON FUND (N° 7) L.P., représenté par son General Partner, TRITON MANAGERS LIMITED une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à 22, Greenville Street, St. Hélier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, JE4 8PX (139 parts sociales);

8. TRITON FUND (N° 8) L.P., représenté par son General Partner, TRITON MANAGERS LIMITED, une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à 22, Greenville Street, St. Hélier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, JE4 8PX (134 parts sociales);

9. TRITON FUND (N° 9) L.P., représenté par son General Partner, TRITON MANAGERS LIMITED, une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à 22, Greenville Street, St. Hélier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, JE4 8PX (135 parts sociales);

10. TRITON FUND (N° 10) L.P., représenté par son General Partner, TRITON MANAGERS LIMITED, une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à 22, Greenville Street, St. Hélier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, JE4 8PX (141 parts sociales);

11. TRITON FUND (N° 11) L.P., représenté par son General Partner, TRITON MANAGERS LIMITED, une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à 22, Greenville Street, St. Hélier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, JE4 8PX (60 parts sociales);

12. TRITON FUND (EXECUTIVE) L.P., représenté par son General Partner, TRITON MANAGERS LIMITED, une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à 22, Greenville Street, St. Hélier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, JE4 8PX (36 parts sociales);

13. FUND 1 A, représenté par son General Partner, TRITON MANAGERS LIMITED, une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à 22, Greenville Street, St. Hélier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, JE4 8PX (319 parts sociales);

14. BREDERODE INTERNATIONAL, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.271, ayant son siège social à 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (20 parts sociales); et

BGLD MANAGERS LIMITED, une société régie par le droit de Jersey, enregistrée sous le numéro 76995, ayant son siège social à 22, Greenville Street, St. Hélier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, JE4 8PX, a transféré, en date du 9 juin 2005, 768 parts sociales qu'elle détenait dans DENIM HOLDCO, S.à r.l. à BGLD CO-INVEST L.P., représenté par son General Partner, BGLD MANAGERS LIMITED, une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à 22, Greenville Street, St. Hélier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, JE4 8PX.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour DENIM HOLDCO, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00573. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056607.3/267/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

GREEN EUROPEAN VENTURE CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 77.091.

—

Résolution du 27 mai 2005

Le siège social de la société a été transféré de 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour GREEN EUROPEAN VENTURE CAPITAL S.A.

G. Birchen

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02425. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049684.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

S.Q. BETEILIGUNGS AGH, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 40.850.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, qui ont été enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04650 et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005, annulent et remplacent les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02632 et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005, sous le numéro L050048302.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049975.3/1005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

S.Q. BETEILIGUNGS AGH, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 40.850.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, qui ont été enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04654 et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005, annulent et remplacent les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02635 et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005, sous le numéro L050048304.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049978.3/1005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

C.H.W. PROJEKTMANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, rue du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 92.393.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02687, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour C.H.W. PROJEKTMANAGEMENT, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(049962.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

PALMCO CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7308 Heisdorf, 11A, rue Jean De Beck.
R. C. Luxembourg B 21.268.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02690, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour PALMCO CONSULT S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(049963.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.
